

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1/ 11
		Révision nr : 3
	Date d'émission : 01/11/2017	
	Remplace la fiche : Révision nr :	

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom chimique de la substance : Urea  
 N° CE : 200-315-5  
 N° CAS : 57-13-6  
 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463277-33-0028  
 Synonymes : Carbamide

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Catégorie d'usage principale : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation consommateur  
 Utilisation(s) particulière(s) : Engrais  
 cosmétique  
 Produit de nettoyage  
 résine  
 Production de polymères  
 Fabrication de textiles  
 Matière première pour l'industrie  
 Produits pharmaceutiques  
 Produits chimiques  
 Fongicide  
 Additif  
 A usage de laboratoire  
 Traitement d'eaux résiduaires  
 Adjuvant de fabrication  
 Produits antigels et de dégivrage  
 Produits chimiques - mines  
 Applications dans les revêtements  
 Biocides

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : JSC Apatit  
 Severnoye Shosse Str. 75  
 162622 Cheropovets, Russia  
 Tel.+7 (8202)5933-09  
 Fax:+7 (8202)5550-34  
 E-mail:cherepovets@phosagro.ru

Représentant exclusif : PHOSINT LIMITED  
 21 Vasili Michailidi  
 3026Limassol, Cyprus  
 Tel.: +357-25-508003  
 Fax: +357-25-508004  
 E-mail:phosint@virtualoffice8.com

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +7 (8202) 59-35-15 (24/7) / +7(8202)5933-09 (8:30-17:30 Moscow Time)

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2/ 11
		Révision nr : 3
	Date d'émission : 01/11/2017	
	Remplace la fiche : Révision nr :	

**BELGIE/BELGIQUE**

Centre Anti-  
Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale +32 70 245 245  
c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid

**FRANCE**

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de  
Paris +33 1 40 05 48 48  
Hôpital Fernand Widal

**SWITZERLAND**

Centre Suisse d'Information Toxicologique  
Swiss Toxicological Information Centre +41 442 51 51 51

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**2.1.1. Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE**

Classification CLP : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Non classé

**2.1.2. Classification conformément aux Directives UE 67/548/CE ou 1999/45/CE**

Classification : Le produit n'est pas dangereux conformément à la Directive 67/548/CEE.

Non classé

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**2.2.1. Étiquetage conformément au Règlement (UE) 1272/2008**

Non applicable.

**2.2.2. Étiquetage selon les Directives (67/548/CEE - 1999/45/CE)**

Sans rapport

**2.3. Autres dangers**

Autres dangers qui ne nécessitent pas de classification :

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Agent	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
			<b>Classification conformément à la Directive 67/548/CEE</b>
Urée	(N° CAS) 57-13-6 (N° CE) 200-315-5 (N° index CE) -	98 - 99	Non classé
<b>Impuretés</b>			
biuret	(N° CE) 203-559-0 (N° CAS) 57-13-6	0,7 - 1,1	Non classé

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3/ 11
		Révision nr : 3
	Date d'émission : 01/11/2017	
	Remplace la fiche : Revision nr :	

Pour le texte complet des phrases R- et H- dans cette section, voir section 16.

### **3.2. Mélanges**

Non applicable

## **SECTION 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation : Garder au repos.  
Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin si nécessaire.
- Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Ingestion : Rincer la bouche.  
Faire boire beaucoup d'eau.  
Consulter un médecin en cas de malaise.
- Conseils supplémentaires : Le secouriste doit se protéger.  
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.  
Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Voir également section 8

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Inhalation : Peut irriter le système respiratoire. L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Irritation des muqueuses gastro-intestinales, Difficultés respiratoires.
- Contact avec la peau : Peut être irritant. Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants: Xerosis, Pruritus.
- Contact avec les yeux : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants: Larmolement, Opacité de la cornée.
- Ingestion : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une cyanose. Convulsions.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Données non disponibles

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4/ 11
		Révision nr : 3
	Date d'émission : 01/11/2017	
	Remplace la fiche : Revision nr :	

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Risque d'incendie : Non inflammable.
- Dangers spécifiques : Produits de décomposition qui peuvent se dégager :  
Oxydes de carbone  
Oxydes nitriques (NOx)  
Ammoniaque  
biuret  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

- Conseils aux pompiers : Porter un équipement de protection individuel.  
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Porter un équipement de protection individuel.  
Voir également section 8 .  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas respirer les poussières.
- Conseil pour les services de secours : Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement de protection adapté individuel peut intervenir.  
Voir également section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes de nettoyage : Éviter un déversement supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Endiguer.  
Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

- Voir également section 8  
Voir également section 13.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5/ 11
		Révision nr : 3
	Date d'émission : 01/11/2017	
	Remplace la fiche : Revision nr :	

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	: Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Voir également section 8. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'humidité. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières incompatibles. Voir également section 10 Prendre soin d'éviter de gaspiller ou de répandre le produit en le pesant, le chargeant et le mélangeant. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Mesures d'hygiène	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	: Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la section 10. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Matériel d'emballage	: matières plastiques

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition :

Urée (57-13-6)		
Bulgarie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10,0 mg/m <sup>3</sup>
Lettonie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Lituanie	IPRV (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m <sup>3</sup> )	30 µg Hg/g Kreatinin (Biological limit)
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Korttidsverdi) (mg/m <sup>3</sup> )	45 µg Hg/g Kreatinin (Biological limit)

Procédures recommandées de contrôle : Mesure de la concentration dans l'air  
Contrôle et mesure de l'exposition individuelle

Urea(57-13-6)	
DNEL/DMEL (travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	350 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	175 mg/m <sup>3</sup>
À long terme - effets systémiques, cutanée	350 mg/kg de poids corporel/jour

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6/ 11
		Révision nr : 3
	Date d'émission : 01/11/2017	
	Remplace la fiche : Revision nr :	

<b>Urea(57-13-6)</b>	
À long terme - effets systémiques, inhalation	175

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	:	Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
Protection respiratoire	:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Respirateur avec un masque complet (EN 143) Respirateur avec un demi-masque (EN 143) Masque à poussière efficace. (EN 149) Type de filtre recommandé: P/ENK
Protection des mains	:	Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) Gants en caoutchouc (EN 374). La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.
Protection oculaire	:	Lunettes de sécurité (EN 166).
Protection de la peau et du corps	:	Salopette, tablier et bottes recommandés
Protection contre dangers thermiques	:	N'est pas exigée dans les conditions normales. Utiliser un équipement spécialisé.
Mesures techniques de contrôle	:	Assurer une ventilation adéquate. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition . Voir également section 7 .
Contrôle d'exposition de l'environnement	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	solide
Couleur	:	blanc
Odeur	:	légère
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	7,5- 9,5 (10%)
Point/intervalle de fusion	:	133,3 - 134 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	Non applicable Se décompose au-dessous du point d'ébullition.
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	:	Aucune donnée disponible

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7/ 11
		Révision nr : 3
	Date d'émission : 01/11/2017	
	Remplace la fiche : Revision nr :	

Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Pression de la vapeur	: 0,0016 Pa @ 25 °C
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1330 @ 20 °C
Hydrosolubilité	: 624 g/l @ 20 °C 545 g/l @ 25 °C
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: - 1,56
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: > 220 °C
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non applicable Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	: Non applicable La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes.

## **9.2. Autres informations**

Information supplémentaire	: constante de dissociation : 0.6 - 0.10 @ 21 °C
----------------------------	--

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Réactivité	: Néant dans des conditions normales de traitement. Voir également section 10.4/10.5
------------	---

### **10.2. Stabilité chimique**

Stabilité	: Stable dans des conditions normales., Voir également section 10.4/10.5
-----------	--

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses	: Risque de réaction violente. Réaction exothermique Risque de polymérisation Dégagement de : Fumées hautement toxiques Voir également section 10.5
-----------------------	---

### **10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter	: Éviter les températures supérieures à 220 °C.
---------------------	---

### **10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter	: Incompatible avec des acides forts et des bases. Oxydants, Eau (hypochlorite de sodium, Hypochlorite de calcium, Na Nitrates, Perchlorate, Permanganates., Des chlorures d'acide)
-------------------	---

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux	: La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone, Ammoniaque, biuret, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) Hydrolyse : Oxydes nitriques (NOx) . Dioxyde de carbone. . NH3,
-------------------------------------	---

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 8/ 11
		Révision nr : 3
	Date d'émission : 01/11/2017	
	Remplace la fiche : Revision nr :	

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

<b>Urea(57-13-6)</b>	
DL50/orale/rat	14,3 - 15 g/kg
Autres indications	DL50, acute, par voie orale, souris: 11.5 - 13.0

<b>Urée (57-13-6)</b>	
DL50/orale/rat	8471 mg/kg
DL50/cutanée/rat	8200 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)  
pH: 7,5- 9,5 (10%)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)  
pH: 7,5- 9,5 (10%)

Sensibilisation respiratoire/cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)  
NOAEL, rat, souris: 2250 mg/kg kw /jour

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

#### Information supplémentaire

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques, Voir section 4.2.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>Urée (57-13-6)</b>	
CL50/96h/poisson	16200 - 18300 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata)
CE50/48h/daphnies	> 10000 mg/l (Exposure time: 24 h - Species: Daphnia magna Straus)
CE50 Daphnies 2	3910 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])



	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 9/ 11
		Révision nr : 3
	Date d'émission : 01/11/2017	
	Remplace la fiche : Revision nr :	

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance et dégradabilité : Intrinsèquement biodégradable.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : Données non disponibles

Coefficient de partage n-octanol/eau : - 1,56

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité : Aucune donnée disponible

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT/vPvB : Données non disponibles

### **12.6. Autres effets néfastes**

Information supplémentaire : Données non disponibles

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Liste des codes déchets/désignations des déchets conformément à CED: : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

### **14.1. Numéro ONU**

N° ONU : NA

### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation officielle pour le transport : NA

Nom d'expédition des Nations unies : NA  
IATA/IMDG

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

#### **14.3.1. Transport par voie terrestre**

ADR/RID : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport par route et par voie ferrée.

#### **14.3.2. Transport par voie fluviale (ADN)**

ADN : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

#### **14.3.3. Transport maritime**

IMDG : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport maritime et aérien.

Classe : Non applicable

#### **14.3.4. Transport aérien**

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 10/ 11
		Révision nr : 3
	Date d'émission : 01/11/2017	
	Remplace la fiche : Revision nr :	

ICAO/IATA : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport maritime et aérien.  
 Classe : Non applicable

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage : NA

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Autres informations : Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions spéciales : Non applicable.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Code: IBC : Non applicable.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.1.1. Réglementations EU**

Restrictions d'utilisation : Non applicable.

Ce produit contient un ingrédient conforme à la liste des substances candidates de l'Annexe XIV de la Réglementation REACH 1907/2006/CE. : aucune/aucun

Autorisations : Non applicable

**15.1.2. Directives nationales**

DE: WGK : 1

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité chimique : Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été effectuée pour cette substance.

**SECTION 16: Autres informations**

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : <http://esis.jrc.ec.europa.eu/>  
SDS Supplier

Abréviations et acronymes : ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin  
 ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging Regulation (règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage selon 1272/2008/CE)  
 IATA = International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)  
 IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code (le code maritime international des marchandises dangereuses)

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 11/ 11
		Révision nr :
	Date d'émission : 01/11/2017	
	Remplace la fiche : Revision nr :	

LEL = Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité  
 UEL = Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 (l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que  
 les restrictions applicables à ces substances)  
 TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 LD 50 = Dose létale médiane  
 LC 50 = Concentration létale médiane  
 EC50 = Concentration effective médiane  
 NOAEL = Dose sans effet toxique observé  
 PBT = persistante, bioaccumulable et toxique  
 vPvB = très persistante et très bioaccumulable (tPtB).  
 EWC = Le code européen des déchets  
 CSR = Rapport sur la sécurité chimique

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la directive CEE 1999/45/CE, 67/548/CE, 1272/2008/CE et au règlement de la commission CEE 1907/2006/EC (REACH) Annexe II, Commission directive 2015/830/EC.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.